



FORMATION TVA ET OEUVRES D'ART

Niveau requis : Disposer de connaissances générales en matière de TVA et oeuvres d'art.

Objectif de la formation :

- Connaitre le régime de TVA applicable aux achats et ventes d'oeuvres d'art
- Identifier les obligations selon le régime de TVA applicable aux oeuvres d'art

Durée : 1 journée de 7 heures

Format : classe virtuelle ou sur site (intra entreprise)

Tarif : sur devis et à partir de 2380 euros HT la journée (jusqu'à 12 stagiaires inclus)

Plan de formation :

◆ QCM d'introduction en Formation

Introduction

- Fonctionnement de la TVA, initiation aux concepts et territoires en matière de TVA
- Les cinq questions TVA à se poser pour analyser une opération
- Obligations déclaratives en France : CA3, ERTVA et EMEBI, guichet unique (OSS UE)
- Nouveautés 2025

Régime de TVA sur marge

- Champ d'application et exercice de l'option
- Taux de TVA et droit à déduction
- Base d'imposition : marge réelle et marge forfaitaire
- Ventes par l'artiste créateur
- Ventes par une galerie agissant en son nom propre et pour son compte
- Ventes par une galerie agissant en son nom propre et pour le compte de l'artiste

Achats et ventes de biens à des assujettis (B2B) : régime général et régime de TVA sur marge

- Achats domestiques
- Ventes domestiques
- Acquisitions intracommunautaires
- Livraisons intracommunautaires
- Importations
- Exportations
- Sensibilisation aux opérations complexes : ventes triangulaires simplifiées et livraisons successives achat-revente à l'étranger, triangulaire à l'import/export, expositions à l'étranger, Ports francs

◆ Cas pratiques avec correction collective

Ventes de biens à des non assujettis (B2C) : régime général et régime de TVA sur marge

- Définition de la vente à distance intracommunautaire
- Régime de TVA applicable aux ventes à distance intracommunautaires et modalités déclaratives

◆ Evaluation de fin de formation et remise d'une attestation de suivi et transmission des résultats